

LA GAZETTE DU LABORATOIRE n° 179- septembre 2012

La sélection des dossiers est réalisée par le Conseil d'Administration de la Fondation sur avis de son Conseil scientifique.

- Le Conseil d'Administration est composé de représentants de Groupe Pasteur Mutualité et de personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence dans les domaines d'intervention de la Fondation d'entreprise. Il est présidé par le Docteur Bruno Gaudeau, Président de Groupe Pasteur Mutualité.
- Le Conseil Scientifique de la Fondation est présidé par le Professeur Bernard Devulder (Doyen honoraire

de la faculté de Lille, ancien Chef de service de Médecine Interne au CHU de Lille) et composé d'experts du monde de la santé.

La procédure d'attribution des bourses comporte deux phases :

• une phase d'analyse et d'évaluation des dossiers de demande de bourse par le Conseil Scientifique • une phase d'attribution des bourses par le Conseil d'Administration.

Après sélection d'une première série de propositions désignant 51 dossiers (spontanément répartis en 26 hommes et 25 femmes) parmi les 378 étudiés, un examen approfondi

des 51 dossiers ainsi « nominés » a conduit à l'élaboration d'une liste de lauréats potentiels plus sélective, fondée sur l'appréciation comparative des critères de qualification : pertinence des dossiers, profil des candidats, structure et notoriété des équipes porteuses du projet. rigueur scientifique du protocole de recherche envisagé, adéquation aux critères définis par la Fondation, notamment en ce qui concerne les modalités de gestion financière du travail de recherche, les étapes de son échéancier, la nature de son évaluation à terme, les perspectives de communication et de publication envisagées. Au terme de cette analyse du Conseil Scientifique, le Conseil d'Administration de la Fondation a retenu 9 lauréats pour l'attribution de ses bourses de recherche 2012.

Pour en savoir plus sur Groupe
Pasteur Mutualité : www.gpm.fr

En Bref

Un pas décisif pour la recherche et l'innovation en Europe ?

Le 25 juillet, la commission des affaires européennes du Sénat a examiné le rapport d'information de M. André Gattolin (écolo – Hauts-de-Seine) sur le futur programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne pour la période 2014-2020 baptisé Horizon 2020.

Le projet de la Commission européenne est beaucoup plus qu'un nouveau programme-cadre de recherche et de développement. Pour la première fois, la recherche sera associée à l'innovation. L'Union européenne souhaite ainsi regrouper dans un même programme l'ensemble de la chaine visant à inventer et proposer des produits et services nouveaux à la société. L'objectif est de renforcer la compétitivité européenne et de relancer l'économie en s'appuyant sur l'intelligence et la capacité à innover.

Le rapport s'applique à montrer que si cette évolution est bienvenue, elle ne pourra se faire qu'à certaines conditions. Il rappelle tout d'abord que l'Europe doit continuer à s'appuyer sur une recherche d'excellence. Il s'efforce, par ailleurs, de montrer que c'est en apportant un soutien ciblé aux petites et moyennes entreprises que ce programme peut réussir. Il évoque l'enjeu que représente la simplification des modes d'accès aux financements et explique en quoi la nouvelle approche, qui consiste à fixer des défis sociétaux à relever, constitue une novation porteuse d'améliorations.

Enfin, à la veille des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020, le sénateur défend l'importance d'un budget pour la recherche et l'innovation, soit 80 milliards d'euros sur 7 ans, qui soit à la hauteur des ambitions européennes.

Le rapport est disponible sur le site internet du Sénat, à l'adresse suivante :

http://www.senat.fr/noticerapport/2011/r11-718-notice.html

